

L'ELECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie., Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUEBEC, 2 JUIN 1886

NOTRE JOURNAL

Demain, fête de l'Ascension, l'*Electeur* ne paraîtra pas.

Electeurs, faites-vous inscrire

C'est dans le cours de ce mois, d'ici au 1er juillet, que doit se faire la seconde revision des listes électorales devant les reviseurs fédéraux.

Cette fois, il faudra donner au reviseur, quinze jours d'avis pour se faire inscrire ou faire corriger la première liste. Il faudra que les applications soient produites au bureau du reviseur deux semaines avant le jour fixé pour la revision finale.

C'est assez dire que les électeurs anxieux de ne pas perdre leur droit de voir doivent faire diligence.

Dans le district de Québec, dans chaque localité, nos principaux amis se sont mis avec un désintéressement et une activité qui leur font honneur au service des nouveaux électeurs lors de la première revision. Nous sommes certains qu'ils continueront leur œuvre patriotique à l'approche de la seconde revision ; mais pour cela, ils ont besoin du concours de tous ceux qui portent quelque intérêt à la chose publique. Que chacun se fasse donc un devoir d'avertir ses voisins. Que nos amis se réunissent en petits comités pour faire le recensement des électeurs non inscrits, de leur rang, de leur rue, de leur canton, afin que cette fois il ne reste plus personne en arrière dans la confection finale des listes.

SOUVENEZ-VOUS!

Notre confrère de la *Presse* fait à la population du district de Montréal un suprême et patriotique appel, que nous croyons de notre devoir de répéter au peuple du district de Québec :

VÆ VICTIS

Nos ennemis ont dû avoir un beau jour lorsque le télégraphe a appris aux loges orangistes que la douleur et les tristesses morales avaient achevé l'œuvre des politiques, que la veuve de Louis Riel était morte et que lorsque la terre aurait recouvert le cadavre de cette pauvre et malheureuse victime, il n'y aurait plus dans la maison du chef mérité que des enfants orphelins et sans appui, déplorables restes d'une famille abattue par la main des puissants du jour, et coupable d'avoir trop aimé le coin de terre où les ancêtres étaient nés.

Cette pensée de l'insolent triomphe des ennemis de notre religion et de notre race serait faite en toute autre circonstance pour nous pénétrer de confusion et de douleur. Combien n'est-elle pas rendue plus amère par le spectacle des trahisons et des apostasies qui ont tout livré à ceux qui rient maintenant et se réjouissent de notre deuil !

Louis Riel a été pendu le 16 novembre.

Son enfant nouveau né est expiré dans les bras de sa mère.

La mère est morte.

Ce sera bientôt le tour de l'aïeul qui déjà a perdu la raison.

Ah ! sans doute la vengeance des loges orangistes préparée par Sir John, aidée par les ministres canadiens français qui lui ont sacrifié l'honneur du pays, est aujourd'hui bien complète !

Ce qu'ils appellent le meurtre de Scott et ce que, ni seize années de paix, ni une amnistie solennellement proclamée n'avaient pu leur faire oublier, n'a-t-il point été lavé dans assez de sang ? La ruine de cette malheureuse race de métis français et catholiques dont on a résolu de purger le Nord-Ouest pour cette simple raison qu'ils sont canadiens-français et catholiques est-elle assez irréparable ? Sir John et son compère M. Bowell doivent maintenant se frotter les mains et se dire qu'ils ont bien travaillé !

Pendant que cette malheureuse femme agonisait là-bas, dans sa couche solitaire, en songeant à celui qui n'était plus et aux pauvres petits qu'elle allait laisser sans guide dans la vie, le parlement de Québec conduit par des ministres à la dévotion de Sir John et de Sir Hector Langevin refusait d'exprimer seulement un regret pour la mort de Louis Riel. Pas même un regret ! Que disons-nous ? Une horde de partisans, sans autre mobile qu'une honteuse spéculation politique, étaient en train de piétiner sur son cadavre, et pour sauver leurs places et leurs maîtres, ils essayaient de déshonorer sa mémoire.

Quand nous avons vu qu'au lendemain de la mort de Riel, non contents d'avoir vu sa tête se balancer au gibet, ceux qui avaient ordonné cette barbare exécution étaient maintenant contrainsts par la logique de leur férocité à calomnier celui qu'ils avaient livré au bourreau, nous avons dit : " Prenez garde ; derrière cet homme, derrière cet ennemi politique auquel vous appliquez plus que le *Væ victis* des anciens barbares, il y a des femmes, il y a des enfants ? " Quel retentissement ont dû avoir dans cette pauvre maison de Saint Vital ces sursis qui ont été comme autant de morts successives, ce dernier sursis surtout, ce sursis inexplicable qui est apparu au commencement de la dernière semaine comme une espérance de miséricorde, bientôt suivi d'une dépêche destinée à rassurer à Winnipeg les vanteurs orangistes et proclamant cinq jours à l'avance que ce n'était que partie remise et que ce qu'ils appellent la justice aurait son cours. De quel poids ont dû être pour ce pauvre cœur brisé, pour ce corps malade ces cinq jours mortels infligés par surcroît au prisonnier et à ceux qui priaient pour lui, pour la plus grande satisfaction de Sir John A. MacDonal et de Sir Adolphe Caron ! Mais qu'a dû penser surtout cette veuve infortunée, si, dans sa retraite désolée, on lui a communiqué quelques-uns de ces articles qu'écrivent froidement à Québec ou à Montréal, des journalistes canadiens-français, salariés par un ministre orangiste pour insulter la mémoire de celui en qui elle pleurait le martyr d'une juste cause !

Nous ne voulons nommer personne. Mais n'y a-t-il point tel orateur de la majorité pendarde, tel journaliste gorgé et repu, dans l'âme duquel l'annonce de cette mort nouvelle aura dû pénétrer comme un remords ? N'y a-t-il point autour de nous quelques partisans qui en face de ce dernier deuil auront pensé trop tard qu'ils avaient mal agi lorsque, mentant à leur conscience, ils essayaient de justifier leurs maîtres en présentant Riel comme un misérable vulgaire, en l'accusant même d'avoir été prêt à vendre pour de l'argent la cause de ses frères ? Qui sait si cette suprême injure, sortie de plumes canadiennes françaises, n'aura point été pour cette pauvre femme la dernière et suprême goutte d'amertume qui aura fait déborder le vase trop plein ?

Pour nous, confiants dans les desseins de la Providence, dans le succès final des causes justes, nous sommes de ceux qui restent convaincus que le triomphe des méchants n'a qu'un jour. Nous attendons pour les ministres qui ont consommé le meurtre juridique de Riel et le désespoir de sa veuve l'heure prochaine de l'expiation et nous nous bornons à répéter au peuple canadien français : *Souvenez-vous !* Il ne faut pas que de pareilles choses puissent se répéter dans notre histoire déjà une fois souillée. Il faut qu'un grand exemple politique soit donné, et que tous ceux qui ont concouru à la mort de Riel ou qui ont essayé de la couvrir de leur approbation soient balayés par le flot de l'indignation populaire. Et quelques ruines que cette mort ait accumulées au sein de cette famille désolée, lorsque plus tard ces enfants devenus de jeunes hommes et prêts à entrer dans la vie se présenteront au milieu de nos populations canadiennes françaises en répondant au nom de Riel, il ne se tendra vers eux, dans une génération qui aura oublié nos misérables luttes et nos défaites, que des mains amies et fraternelles.

Les gardes nobles

DÉLÉGUÉS AUX NOUVEAUX CARDINAUX

Le comte Chas Gazzoli à Québec

Sa Sainteté, par billets de la Secrétaire d'Etat, en date du 20 mai, a daigné désigner, en qualité de courriers extraordinaires, pour transmettre, après le consistoire du 7 juin, aux cinq archevêques étrangers, la nouvelle de leur promotion à la pourpre sacrée, les gardes nobles dont les noms suivent :

Pour Mgr Langénieux, archevêque de Reims, M. le comte Jean Naselli ; pour Mgr Place, archevêque de Rennes, M. le comte Jules Pie Salimei ; pour Mgr Bernardon, archevêque de Sens, M. le comte Ferdinand Folcaldi ; pour Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, M. le comte Stanislas Muccioli ; pour Mgr Taschereau, archevêque de Québec, M. le comte Charles Gazzoli.

M. le comte Charles Gazzoli sera donc à Québec probablement dans la dernière quinzaine de juin.

Nouvelles d'Ottawa

[Dépêche spéciale à l'*Electeur*]

Ottawa, 2 juin.

Sir John a annoncé hier soir à la chambre que la proposition aurait lieu à 5 h. cet après-midi.

La séance d'hier a été marquée par un débat animé et intéressant sur les affaires du Nord-Ouest, provoqué par une motion de l'hon. Mills, alléguant que la mauvaise administration du Nord-Ouest avait retardé le développement et la prospérité de ces territoires.

L'hon. M. Laurier et M. Amyot ont fait d'excellents discours à l'appui de cette proposition. Le vote a été de 71 contre 51, ne laissant ainsi qu'une majorité de 20 au gouvernement.

Le premier vote de la session a donné au gouvernement une majorité de 94, et celui-ci en sort avec une majorité réduite à 20.

C'est mardi prochain qu'aura lieu la présentation des candidats par toute la province de la Nouvelle-Ecosse.

Un joli mariage

Un fort joli mariage a eu lieu hier en cette ville.

M. R. A. Scott, de Chicoutimi, épousant Mademoiselle Joséphine Shehyn, seconde fille de notre distingué concitoyen M. Joseph Shehyn, député de Québec-Est et président de la chambre de commerce.

La bénédiction nuptiale a été faite par le rév. M. Boldue, de l'archevêché, assisté du rév. M. Côté, curé de St Croix.

Mlle Shehyn a reçu à cette occasion de la société québécoise les témoignages les plus flatteurs sous forme d'une multitude de somptueux cadeaux. Nous avons remarqué entre autres celui donné par les députés de l'opposition, un véritable bijou du genre.

Flatté de cette démarche délicate, M. Shehyn a convié hier soir ses collègues de l'opposition, de même que le président du Club Libéral, M. Jules Tessier, et les rédacteurs de l'*Electeur*, à sa première résidence de la Grande-Allée.

Impossible de concevoir réunion plus agréable. Les santés se succédèrent avec entrain : l'hon. M. Mercier proposa celle des nouveaux mariés, et M. Shehyn celle de ses amis de l'opposition. Ce fut ensuite le toast à la famille Shehyn, puis celui des députés anglais auquel répondit très heureusement M. Whyte de Mégantic.

Nos législateurs se retirèrent sur les 9 heures pour reprendre leurs travaux parlementaires, sous le charme de la gracieuse hospitalité de leur distingué collègue M. Shehyn.

Les dernières élections provinciales

Voici le relevé officiel des votes enregistrés aux dernières élections provinciales, le 2 décembre 1881 :

Conservateurs	51,975
Libéraux	45,639

Majorité conservatrice... 6,336

On voit qu'il a été donné 97,614 votes par toute la province.

Il eut donc suffi d'un déplacement de 3,170 sur près de 100,000 pour donner la majorité aux libéraux.

Et qu'on remarque que les conservateurs étaient entrés en campagne avec une organisation formidable, préparée de longue main par le syndicat qui convoitait le chemin de fer du Nord et qui d'un seul coup avait souscrit \$100,000 ; et que de l'autre côté, les libéraux pris par surprise, sans aucune organisation, ne comptaient que sur l'excellence de leur cause et le sentiment public.

Quel est celui qui pourrait sérieusement nier que les derniers événements ont opéré un déplacement de plus de 3,170 votes dans le corps électoral de cette province ?

Club libéral

Cette association a tenu hier soir une réunion d'une importance exceptionnelle.

Au nombre des personnes présentes, on remarquait MM. Laliberté et Girouard, députés locaux, C. Langelier, J. O'Farrell, Ch. Fitzpatrick, T. J. Molony, J. F. Pinault, etc.

Le président, M. Jules Tessier, ouvrit la séance par quelques remarques appropriées, introduisant les députés présents.

Il fut ensuite proposé par M. Alfred Larue ; secondé par M. App. Corriveau : Que ce club accepte avec plaisir l'invitation qui lui a été faite de se joindre à la grande démonstration des jeunes libéraux qui aura lieu à Montréal le 30 juin et le 1er juillet prochain.

Que les messieurs suivants soient choisis et délégués pour représenter le club des jeunes libéraux de Québec à la dite convention : MM. Jules Tessier, Molony, Fitzpatrick, E. Pacaud, Chs. Langelier, G. M. Dechêne, A. Delisle, Charleson, Pinault, Taschereau, Ph. Corriveau. — Adopté.

Proposé par M. Molony, secondé par M. Pinault et résolu : Que les membres du club libéral sont heureux de présenter à l'hon. H. Mercier, chef de l'opposition, et aux députés libéraux de la législature locale de la province de Québec, l'expression de leur admiration pour la manière habile et énergique avec laquelle ils ont exposé la cause libérale en chambre durant la présente session.

Invités par le président, MM. Girouard et Laliberté adressèrent au club d'éloquentes improvisations. L'un et l'autre ont vivement remercié le club de l'appui qu'ils en avaient reçu lors des élections de Lotbinière et Drummond-Arthabaska. M. Laliberté a parlé avec enthousiasme des espérances qui doivent animer le parti libéral à l'heure actuelle.

Le président remercia les deux orateurs dans les termes les plus heureux, puis le club adopta à l'unanimité les propositions suivantes :

Proposé par M. O'Farrell, secondé par M. Ch. Langelier :

Qu'un comité composé de MM. E. Jacob, Jos. Plamondon, Jos. Blondeau, Olivier Rochette, Jean Barbeau, L. Blouin, Cléophas Rochette, P. Corriveau, A. Corriveau, E. Pacaud, C. Fitzpatrick, Owen Murphy, A. Larue, J. Lavoie et Dr Lebel, soit adjoint au comité de régie pour prendre en considération le meilleur moyen d'organiser une assemblée publique sous les auspices du Club Libéral, à laquelle seront invités l'hon. M. Mercier et les membres libéraux du parlement provincial, et en fixer le lieu et la date, avec pouvoir de s'adjoindre de nouveaux membres.

Proposé par M. Molony, secondé par M. Charleson :

Que les membres de ce club profitent de cette occasion pour exprimer le plaisir qu'ils éprouvent à applaudir aux efforts du Très Honorable W. E. Gladstone, chef du parti libéral dans le Parlement anglais pour régler la grave question du *Home Rule* pour l'Irlande de manière à rendre justice à un peuple qui a longtemps souffert de la mauvaise administration, tout en maintenant sur des bases solides la sécurité et la prospérité de l'empire britannique ;

Que le président soit chargé de transmettre cette résolution au Très Honorable W. E. Gladstone et à Charles Stewart Parnell.

Proposé par M. Chs. Langelier, secondé par M. Chs. Fitzpatrick :

Que les membres de ce club saisissent cette occasion pour exprimer le regret que leur a causé la mort du regretté docteur Dien, l'un des fondateurs de ce club et l'un des plus zélés et des plus habiles défenseurs de la cause libérale dans cette province et que copie de la présente résolution soit transmise à la famille du défunt.

ACTUALITES

Pour avoir une idée des sommes fabuleuses dépensées aux dernières élections, il suffit de songer que, dans un seul comté, le comité conservateur demandait les fonds par rien moins que \$750 à la fois.

On se rappelle de cette lettre adressée à un agent électoral à Québec :

St Thomas, 25 nov. 1881.

Minuit et demi.

Mon cher Mons.....

Coûte que coûte, donnez au porteur des présentes, M. John Langlois, arpenteur, la somme de \$750. Il nous faut absolument ce montant si vous voulez emporter légalement le comté de Montmagny.

Votre

A. C. P. R. LANDRY,

M. P.

Le mot "légalement" a été souligné par la signataire de la lettre.

M. le juge en chef Stuart et les autres juges de la cour Supérieure sont allés féliciter Sir W. C. Meredith lundi sur l'insigne honneur qui lui a été conféré par la Reine.

Le vote sera pris demain soir aux communes, en Angleterre, sur le *Home Rule*.

Ce vote pourrait bien amener une crise ministérielle.

Il est évident que nos amis d'Ottawa s'attendent à ce que les élections générales pour le Dominion auront lieu bientôt puisqu'ils viennent de lancer leur brochure électorale.

L'hon. M. Mercier a reçu depuis quelques jours des lettres d'adhésion des plus importantes de différentes parties de la province.

Si ces conservateurs tiennent à leurs engagements, comme nous n'avons pas lieu d'en douter, l'écrasement du gouvernement va être vraiment terrible.

Nous sommes forcé de remettre à notre prochain numéro notre lettre parlementaire qui est très intéressante.

Aucune nouvelle encore du paquebot poste "Sardinian" qui aurait dû être ici samedi.

Notre concitoyen M. Dobell est au nombre des passagers.

MM. Watson, M. P., Atkinson, rédacteur du *Leader*, et l'échevin Calway de Winnipeg, ont été choisis comme délégués des jeunes libéraux du Manitoba à la grande convention libérale du 30 juin et du 1er juillet à Montréal.

Notre confrère de la *Patrie*, M. Sauvage, est en cette ville.

M. Choquette, avocat de Montmagny poursuit le *Novelliste* pour libelle au montant de \$5,000.00.

M. Auguste Tessier, avocat et maire de Rimouski, est à Québec, l'hôte de son père M. le juge Tessier.

M. Panet Angers, avocat de cette ville, a épousé ce matin Mlle Lemoine, dernière fille de feu M. Alex. Lemoine. La cérémonie a eu lieu à la chapelle des Ursulines, au milieu d'un concours nombreux de la société de cette ville.

Le *Siberian*, parti d'Halifax il y a huit jours pour Liverpool via St Jean Terre-Neuve, a péri en mer.

Un autre steamer l'a vu sombrer sans pouvoir lui porter secours.

Le détachement de la Batterie B, sous le commandement du Major Short qui est depuis plusieurs mois au Nord-Ouest, est en route pour Québec.

ECHOS DU PARLEMENT

Séance assez courte, mais très animée, hier.

La majorité a trouvé le temps de donner deux autres mauvais votes.

Notre ami le Dr. Ladouceur, maire de Sorel, assistait à la séance d'hier, sur le parquet de la chambre.

La chambre a passé hier soir le projet de loi de l'hon. M. Turcotte amendé, la charte des Trois Rivières, après avoir réduit de \$100 à \$50 la taxe sur les commis-voyageurs.

La votation du 2 dec. 1881

QUÉBEC-OUEST	
F. Carbray conservateur.....	692
O. Murphy libéral.....	601
Majorité conservatrice.....	91
MONTMORENCY	
L. G. Desjardins conservateur....	792
Charles Laugelier libéral.....	736
Majorité conservatrice.....	56
RIMOUSKI	
N. Asselin conservateur.....	1163
J. Parent libéral.....	1391
Majorité conservatrice.....	72
BELLECHASSE	
Faucher de St Maurice conser- vateur.....	992
Boutin libéral.....	962
Majorité conservatrice.....	30
CHAMBLY	
Martel conservateur.....	780
Préfontaine libéral.....	671
Majorité conservatrice.....	9
SOURLANGES	
Duckett, conservateur.....	656
De Beaujeu, libéral.....	580
Majorité conservatrice.....	76

BROME	
Hon. W. Lynch.....	1097
Warren, libéral.....	1081
Majorité conservatrice.....	16
SHEFFORD	
Frégeau, conservateur.....	1323
De Grosbois, libéral.....	1229
Majorité conservatrice.....	94

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

(Séance d'hier)

Violation flagrante de la loi

Le trésorier plaide coupable

Tout pour Sherbrooke

La majorité l'approuve sans vergogne

La loi oblige impérieusement les trésoriers provinciaux depuis 1874 à mettre de côté chaque année 1 p. c. d'amortissement pour éteindre l'emprunt de 1874. Un statut subséquent les obligeait à prendre cet amortissement sur les premiers argents. Telle est la loi. Mais nos ministres conservateurs ont sauté à pieds joints par dessus les textes statutaires; il ont outrageusement négligé, surtout depuis 1882, de servir le fonds d'amortissement. M. Warteles a même oublié pendant deux années de rien approprier à cette fin sur les \$600,000 retirés en acompte du prix de vente du chemin de fer du Nord, qui devait servir à l'extinction graduelle de la dette. M. Robertson en a fait autant l'an dernier. C'est une violation outrageante de la loi.

L'hon. M. Marchand a longuement exposé les détails de cette manipulation de chiffres et proposé la motion de non confiance suivante, en amendement à la proposition d'aller en subsides :

"Que l'acte de cette législature 37 vic. ch. 2, autorisant l'emprunt de 1874, impose au trésorier de la Province le devoir impérieux de reconstituer le capital de cet emprunt par l'établissement d'un fonds d'amortissement de un par cent par année ;

Qu'en vertu de l'acte 43 vic. ch. 21 une partie du produit de la vente du chemin de fer Q. M. O. & O. savoir : \$540,226.67, fut appliquée à compenser pour autant le montant du dit emprunt et le réduisit, d'après l'Etat no. 4 du Comptes Publics de 1885, à une balance de \$3,085,440, à l'amortissement de laquelle le trésorier de la province est tenu par la loi d'affecter et résumer une somme annuelle de \$30,854.10 ;

Que le gouvernement actuel a comme ceux qui ont administré la province, de puis la vente du dit chemin de fer, omis de faire le placement annuel de la dite somme de \$30,854.10 au crédit du fonds d'amortissement destiné à reconstituer à son échéance la dite balance de l'emprunt de 1874, ce qui fait un total de \$123,416.00, accumulé sous ce chef, durant les quatre dernières années ;

Que par cette omission, le gouvernement a violé la loi, trompé le public sur l'état de nos finances et mérite la condamnation de cette chambre."

A cette accusation accablante, le trésorier répond sur un ton cynique ment leste ; il confesse sa faute, admettant que la loi avait été violée, mais donne pour excuse que l'argent lui avait manqué parfois pour payer l'amortissement.

Pas d'argent ! Mais alors où est donc le surplus de \$20,000 dont se vante le trésorier ?

M. Robertson prétend encore que c'est de la folie de payer ses dettes, quand le crédit de la province est si bon. Il persiste à compter sur les \$2,391,000 du subside fédéral, un capital qui ne nous appartient pas. D'après la théorie du trésorier, il sera toujours temps de payer l'amortissement, dans dix ans, dans vingt ans... Le beau système financier !

Comme si toutes les raisons du monde pouvaient justifier une violation de la loi. Puisque l'on voulait ne pas exécuter la loi, il fallait commencer par l'amender. Le gouvernement donne là un exemple des plus pernicieux.

Les hon. MM. Marchand, Mercier, M. Stephens, Whyte ont eu beau développer ces idées. Ils ont eu pour toute réponse un éloge ébouriffant des ressources de la province par M. Desjardins, qui parle toujours comme un homme riche, puis ensuite... le vote !

Décidément M. Robertson est un oracle, une espèce de divinité dans son parti : la majorité applaudit à tout ce qu'il fait. Elle l'a approuvé cette fois par un vote de 40 contre 13. Vote de parti : M. Cameron seul vote avec l'opposition.

LA RAPACITE DU TRÉSORIER

A la veillée, le trésorier a été encore

remis sur le gril. Cette fois il s'agit des prédilections indues de M. Robertson pour sa bonne ville de Sherbrooke.

Le Dr Rinfret a formulé son accusation dans les termes suivants :

D'après la section 15, chap. 109, des statuts refondus du Canada, la loi ordonne formellement que, si en aucun temps il devient nécessaire de reconstruire ou de réparer une cour de Justice ou une prison de district, elle sera reconstruite ou réparée par le commissaire des travaux publics aux frais des municipalités des dits districts, à même le fonds de bâtisse et de jurés.

D'après la déclaration faite à cette chambre, le 12 mai dernier, par l'honorable procureur général, pendant que le gouvernement avançait la ville de Sherbrooke et le district de St François, il imposait au district de Québec une taxe fiscale de \$200,000 pour la construction du palais de justice de la cité de Québec, après avoir touché le montant de l'assurance \$40,000 ainsi que la large part que le district de Québec fournit au fonds de bâtisse et des jurés.

Le député de Québec Centre a terminé en proposant une motion de non confiance très élaborée, faisant ressortir le contraste entre la conduite du gouvernement envers le district de Québec et le district de St François.

Le 12 mai dernier, l'hon. M. Mercier avait fait l'interpellation suivante : "L'honorable M. Mercier : 1. Y a-t-il eu des travaux de reconstruction et de réparations aux palais de justice et prison de Sherbrooke, depuis 1867 ?

2. Quand ces travaux ont-ils été faits et quel en a été le coût total ?

3. A même quels fonds cette somme a-t-elle été ou sera-t-elle payée ?

4. Quel montant le district de St François avait alors et a encore aujourd'hui à son crédit dans le fonds de jury et de bâtisses ?"

Réponse par l'honorable M. Taillon : "1. Oui, il a été fait des travaux de construction et de réparations au Palais de Justice et à la prison de Sherbrooke, depuis 1867.

2. En 1867-68.—Commencement de construction d'un mur de clôture, de remises à bois—à la prison.

En 1868-69.—Continuation de ces travaux à la prison.

En 1869-70.—Complétion de ces travaux.

En 1870-71.—Construction de l'aile droite de la prison.—Appareil de chauffage au Palais de Justice.

En 1871-72.—Complétion de l'aile droite de la prison.

En 1872-73.—Construction d'une aile pour bibliothèque au Palais de justice, menues réparations à la prison.

En 1873-84.—Construction d'une aile pour voûte au palais de justice, menues réparations à la prison—Réparations en enduits, peintures et maçonnerie au Palais de Justice.

En 1874-75.—Construction de remises à bois, palissades, réparations en menuiserie au Palais de Justice.

En 1875-76.—Réparations aux calorifères et aux ouvrages de maçonnerie au Palais de Justice.

En 1881-82.—Réparations des calorifères au Palais de Justice.

En 1882-83.—Rejoindement des murs de clôture, etc. à la prison—Menues réparations au Palais de Justice.

En 1884-85.—Menues réparations au Palais de Justice.

Le coût total de ces travaux a été de \$31,069.71.

3. Cette somme a été payée à même le fonds des bâtisses et des jurés.

4. Rien."

Ainsi, la province a dépensé \$31,000 sur le palais de justice et la prison de Sherbrooke, et le district de St François non seulement n'avait pas un sou de versé au fonds de bâtisse et de jurés, mais encore devait \$33,000 à cette caisse au 30 juin 1885. De plus, on sait que par ordre en conseil la ville de Sherbrooke a obtenu une remise de \$30,000 sur sa dette au fonds d'emprunt municipal, sous prétexte qu'elle avait eu un pont emporté en 1862 ou 63, et qu'on lui avait promis alors que le paiement de l'emprunt ne serait jamais exigé. Bien d'autres municipalités, St Hyacinthe entre autres, ont eu des ponts emportés, et on leur a fait payer jusqu'au dernier sou. Montréal, Québec, Lévis, des paroisses de Rouville, de Montmorency, de Kamouraska, etc. ont trouvé dans la personne du trésorier un créancier inexorable. Seule, Sherbrooke échappe à ses rigueurs. Au reste, la prétendue promesse d'exemption de paiements n'a jamais été faite ; les documents produits à la chambre l'établissent.

A Québec, il fallait un palais de justice. Le gouvernement, après avoir empoché les \$40,000 d'assurance sur le palais incendié, après avoir rigoureusement fait payer au district de Québec sa contribution au fonds de bâtisse et de jurés, au lieu d'appliquer ces sommes suivant la loi à la construction du nouvel édifice, a imposé une taxe spéciale de \$200,000 sur les justiciables du district de Québec.

Il s'agit de savoir si le reste de la province de Québec va être au service

de la ville de Sherbrooke, si le trésorier va plus longtemps abuser de sa position pour favoriser sa ville aux dépens de la province, si le peuple doit permettre à un seul homme de soutirer ainsi de la caisse publique.

L'opposition a eu beau faire valoir ces arguments irréfutables, tout a été inutile ; l'amendement du Dr Rinfret a été repoussé par 43 voix contre 14.

La chambre a ensuite adopté quelques articles du budget et ajourné vers 11 heures.

CORRESPONDANCE

Québec, 2 juin 1886.

M. le rédacteur de l'*Electeur*,

Je vous remercie des bonnes paroles à mon adresse dans votre numéro d'hier. Je dois vous dire que pour le présent la nouvelle paroisse Saint Jean Baptiste ne se donnera pas le luxe d'un procureur ; je tiens cette information d'une personne autorisée. Les affaires de notre fabrique seront administrées—à l'instar de nos campagnes—par le marguillier en charge, aidé du curé ou d'un des vicaires. Ce sera très économique, et l'économie, seule, nous mettra en état de payer cette énorme dette de \$110,000 et de terminer l'intérieur de notre belle église.

Il ne restera que la charge de notaire qui devra être donnée par la nouvelle fabrique, aussitôt qu'elle aura obtenu sa constitution légale de la législature de Québec.

Votre etc.,
G. T. TREMBLAY,
N. P.

La mort de madame Riel

Nous lisons dans l'*Etendard* :

"Au moment où tant de mains avides se tendent vers les auteurs de la sanglante épopée du Nord-Ouest, la malheureuse épouse de Riel succombe sous les coups de sa poignante douleur.

Allons ! un sergent de plus ! cela va-t-il du moins calmer un peu la fureur outragante des calomnieux ?

Voilà bien des victimes !

N'importe : Ça, donne des chemins de fer ! Trente cinq chemins de fer ! Sans compter les quais, les creusades des rivières, les places grosses et moyennes !

Les juifs d'autrefois spéculaient sur de la corde de pendu : aujourd'hui, pour nos grands politiciens du Canada, c'est dans le sang d'un fou que poussent les millions ! Combien de pauvres nullités qui, au parlement, n'auraient jamais pu honnêtement faire du bien pour deux sous, ont abdiqué leurs consciences et fait litière de l'honneur national !

Ça a coûté la vie de deux de leurs semblables et fait de pauvres orphelins...

Qu'est-ce que ça fait !

Du moment que ça paye il n'y a pas de sot métier, et l'on était déjà de sottes gens !

Si Riel eût été le monstre que l'on disait, est-il vraisemblable que sa mort eût tué sa pauvre femme ?

Le veuve du malheureux supplicié vient de lui rendre, par sa mort, un témoignage assez éloquent pour faire taire toutes les voix retentissantes du fanatisme et de la défection nationale. Qui est responsable de ces pertes de vie ? Sur qui va retomber tout ce sang ?

Tremblons que ce ne soit sur la nation toute entière !

Car il semblerait que la plupart de ceux qui la représentent, à un titre ou à un autre, ont tenu à réclamer avec chaleur leur part de la responsabilité. Les uns avaient d'abord péché par négligence ;

L'ignorance était la faute d'un grand nombre d'autres.

L'égoïsme lâche et la sordide ambition portent la plus grande part de la responsabilité, car c'est sur eux que s'est appuyé le fanatisme Orangiste et la crasserie maçonnique.

Mais pour consommer le forfait, puis pour le justifier au nom du parti, au bénéfice des chefs et à condition de recevoir sa part des millions, chacun a volé et qu'il appelait sur sa tête sa part de sang !

Chez les juifs, Judas, seul, un seul ! avait touché les trente deniers ; chez les nôtres, combien ont reçu les trente deux ?... Chez les juifs, le seul qui avait vendu son âme eut des remords : il rapporta l'argent.

Chez les héros de la fidélité ministérielle, s'en trouvera-t-il un qui aura assez de cœur pour rapporter le prix du sang ?...

Prions pour l'infortunée que, en notre nom et comme représentant le Canada, nos gouvernements viennent de faire mourir de douleur !

LES CHEMINS DE FER

On sait que le gouvernement a l'habitude, à l'approche des élections générales, de délivrer des subsides à des compagnies de chemin de fer qui s'installent dans les comtés, plantent des jalons, persuadent aux habitants que les millions vont affluer s'ils laissent le gouvernement actuel remporter les élections, puis retombent dans le silence après le vote, lorsqu'ils ont servi à réélire les députés bien pensants.

Bien entendu, les comités libéraux sont exclus de ces largesses.

Cette année, la liste a été plus forte et plus tory que jamais.

Elle est curieuse à observer.

Voici les subsides pour la province de Québec :

1o. Pour un chemin de fer entre Hareford et le chemin de fer Intercolonial, dans le township de Eaton, dans la province de Québec, trente quatre milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité \$108,800.

Ceci est pour le comté de Compton. Députés : MM. Pope et Sawyer. (pendards.)

2o. Pour un chemin de fer de Saint-Félix au lac Maskinongé, paroisse de Saint-Gabriel, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité \$32,000.

Ceci est pour le comté de Berthier. Députés : MM. Cuthbert et Robillard. (pendards.)

3o. Pour un chemin de fer de l'Assomption à l'Épiphanie, dans la province de Québec, trois milles et demi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité \$11,200.

Ceci est pour le comté de l'Assomption.

Députés : MM. Harteau et Marion. (pendards.)

4o. A la compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, pour soixante-dix milles de son chemin, depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest, vers le Désert, dans la province de Québec, une subvention de \$5,161 par mille, au lieu des subventions accordées par les actes 46 Vic. chap. 25, et 47 Vic. chap. 8, donnant un total de.....\$361,270

Ceci est pour le comté de Terrebonne.

Députés : MM. Chapleau et Nantel. (pendards.)

5o. Pour un chemin de fer de Saint-André jusqu'à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, à ou près de quelque point situé à l'est de la ligne de Lachute dans le comté d'Argenteuil, dans la province de Québec, sept milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 47 Vic. chap. 8, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....\$22,400

Ceci est pour le comté d'Argenteuil.

Députés : MM. Abbott et Owens. (pendards.)

6o. A la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour quatre-vingt quinze milles, son chemin, à partir d'un point situé à cinquante milles au nord de Saint-Raymond, jusqu'au lac Saint-Jean dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$1,961 par mille, et n'excédant pas en totalité [en sus de la subvention accordée par les actes 45 Vic. chap. 14, et 46 Vic. chap. 25 de \$3,200 par mille].....\$186,295

Cette ligne est trop connue pour que nous insistions.

MM. Ross, Beaudet, Caron, etc., en sont les propriétaires. (pendards.)

7o. A la compagnie du chemin de fer du Cap Rouge et du Saint-Laurent, pour douze milles de son chemin, depuis Lorette, via Cap-Rouge, jusqu'à Québec, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....\$38,400

Ceci est pour le comté de Québec.

Député : Sir A. P. Caron. (pendard.)

8o. Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....\$57,600

Ceci est pour le comté des Deux-Montagnes.

Députés : MM. Daoust et Beauchamps, (ce dernier est indéfini ; il a voté contre la motion Bernatchez.)

9o. Pour 18 milles de chemin de fer entre Montcalm et New-Glasgow, dans le comté de Terrebonne, \$57,000.

Encore pour le comté de Terrebonne.

Députés : MM. Chapleau et Nantel. (pendards.)

100. Pour la construction de quai et débarcadères, sur la ligne du chemin de fer, entre le Long-Sault et le pied du Lac Témiscamingue, une subvention de \$6,000.

Comté d'Ottawa.
Députés: MM. A. Wright et Duhamel (pendards):

110. Le dernier enfin gardé pour la bonne bouche: Pour un chemin de fer de Yamaska à la rivière Saint François, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200, et n'excédant pas en totalité, 32,000.

Ceci est pour le comté de Yamaska.

Députés: MM. Vanasse et Wurtel (pendards):

Et maintenant, électeurs, soyez prévenus!

—La Patrie.

LE REGRETTE M. CINQ-MARS

Les marguilliers de la fabrique Notre-Dame de Québec, à une assemblée spéciale tenue au bureau de la procureur lundi soir le 31 mai dernier, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Proposé par A. Lemieux, écrivain, secondé par A. Gaboury, écrivain,

Que les marguilliers de la fabrique Notre-Dame de Québec ont appris avec le plus vif regret le décès assez subit de Chas. Cinq Mars, écrivain, leur ancien collègue et depuis plus de vingt huit ans le procureur de la fabrique;

Proposé par Théophile Ledroit, écrivain, secondé par Samuel Bussières, écrivain,

Que les fabriciens de Notre-Dame présentent à madame Cinq-Mars et à sa famille éplorée leurs plus sincères condoléances dans la bien triste épreuve qui leur est arrivée d'une manière si inattendue.

Proposé par Gaspard Drolet, écrivain, secondé par Thomas Pampalon, écrivain.

Que M. le curé de Québec, notre vénéré président, veuille bien se charger de transmettre ces résolutions à la famille de notre regretté procureur, et que copies en soient envoyées aux principaux journaux français de cette ville avec prière de les reproduire.

ANNONCES NOUVELLES

Livres de récompense—Filtéau & Frère.
Le Brunswick—A. A. Taillon
On demande—
Nouvelles voitures pour enfants—F. O. Vallerand.
Pharmacie du Palais—Dr C. O. Lebel.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 2 JUIN: Rogations
—Lever du soleil à 4 h. coucher à 7 h. 26.

Quarante Heures vendredi à Saint Germain.

TEMPS: couvert, calme et humide—Thermomètre: 60°.

CHEZ LES RÉDEMPTORISTES

M. l'abbé Bouffard, du Séminaire de Québec, doit entrer prochainement dans l'ordre des Rédeemptoristes.

LA FÊTE NATIONALE

C'est M. l'abbé Bélanger, curé de St Roch, qui fera le sermon de circonstance, le 24 juin, à St Sauveur.

PAVILLON DES PATINEURS

Jeudi prochain étant la fête de l'Ascension, le pavillon des patineurs sera fermé dans la matinée, mais ouvrira aux heures ordinaires dans l'après-midi et dans la soirée.

INSPECTEUR D'ÉCOLES

M. P. Roy, instituteur de Lévis, a été nommé inspecteur d'écoles pour le comté de Québec et une partie de celui de Portneuf, à la dernière réunion du Conseil de l'Instruction Publique.

On ne pouvait faire une meilleure nomination.

ECROU DE LA PRISON

Il y a actuellement 61 personnes dont 15 femmes détenus dans la prison du district pour les causes suivantes:

Infirmes incapables de sortir.....	5
Sous sentence de cour.....	2
Sous l'ordonnance de la police.....	33
Conviction sommaire de larcin.....	10
" " d'autres délits.....	3
Matelots sous l'acte impérial.....	2
Attendant son extradition.....	1
Débiteur.....	1
Militaires.....	2
Attendant leur procès.....	2

LAPSUS CALAMI

Il va sans dire que c'est le surintendant du télégraphe d'alarme, M. Brunelle, qui va s'occuper exclusivement de la pose d'un appareil pour sonner les alarmes de feu dans le clocher de l'église St Jean-Baptiste, et du choix de la cloche à laquelle sera adapté tel appareil.

PERDU

Hier matin, sur le parcours de la rue St Jean, entre la côte St Geneviève et la cathédrale française \$41, en billet de \$10. Celui qui les remportera à ce bureau sera généreusement récompensé.

TRANSFERT

M. F. X. Drouin et M. Edouard Bouffard, avocats, ont transporté leurs bureaux au No 68 rue St Pierre, bâtisse de la Queen Insurance Co.

24 mai. jao

MARIAGE

Ce matin, en l'église de Sainte-Anne de la Pointe aux Pères, M. Gaudiose Lenghen, maître boulanger de St Roch de Québec, conduisait à l'autel Madeleine Elise Boillon, fille de M. Victor Boillon, cultivateur de la Pointe aux Pères.

La cérémonie nuptiale a été célébrée par le révérend M. G. Bouillon, procureur à la cathédrale d'Ottawa, oncle de la mariée.

Nos meilleurs souhaits au jeune et heureux couple.

ANNONCES NOUVELLES

G. I. BARTHE

Avocat, C. R.

Ex-M. P. pour Richelieu

tient actuellement son bureau à sa résidence No 19 rue des Champs (Avenue Lavolette). Aussi un bureau à Nicolet, rue St Joseph, chez P. Prince, huissier, où il se rend tous les jeudis. Suit les termes des cours à Sorel et de Revision et d'Appel. S'occupe particulièrement des affaires criminelles. Espère par son assiduité à la pratique obtenir une part du patronage public.

Trois Rivières, 29 mai 1886.

TENEUR DE LIVRES

Un excellent teneur de livres, âgé de 22 ans, sachant bien les deux langues, ayant une expérience de deux années dans un établissement en gros de cette ville et muni de bons certificats, demande de l'emploi. S'adresser à la boîte 1006, Bureau de Poste, Québec.

34, Côte Lamontagne.

6 mai no

LES PIANOS NEWCOMBE EN TÊTE DE TOUS

Le piano Newcombe a remporté la médaille d'argent sur tous ses concurrents, les pianos de l'Europe et de l'Amérique à la grande Exposition de la Nouvelle-Orléans en 1885 avec le rapport du jury d'examinateurs communi-quant de première qualité de main d'œuvre pour égalité de son et pour excellence en général au point de vue musical et mécanique de l'instrument.

Ce piano a aussi obtenu le premier prix à l'Exposition de Kingston en 1885

sur tous les pianos Canadiens, Allemands et Américains.

Sanctionné par d'ausi éminents artistes tels que Otto Bendix, autrefois pianiste à la cour de Sa Majesté le Roi de Danemark et premier professeur du Conservatoire Musical de Copenhague, Carl Mariens, gradué du Conservatoire Royal Loipsic Germany, G. W. Shaty, docteur en musique, professeur de la chaire de musique, à l'Université du collège de la Trinité, Toronto, Edward Fisher, organisateur de l'église St André et directeur de la société de chœur de Toronto. Aussi de W. Waugh Lander, Florence Maryatt, W. H. Pilcher, J. S. Parker et autres.

Ce piano est fait pour servir dans les salles de concert, dans les salons, les salles d'assemblées et les boudoirs.

Il est en usage dans toutes les écoles, les couvents et les collèges.

Il est choisi par les professeurs, tant pour la puissance que pour la beauté du son. En un mot, le piano Newcombe est préféré à tous les autres par toutes les cantatrices pour sa beauté et sa douceur dans l'accompagnement du chant.

BERNARD & ALLAIRE,

Éditeurs de Musique

77 & 79 rue St Jean

Haute-Ville

Québec

ETE 1886

Nous vous invitons à venir examiner les étoffes sous mentionnées, qui se lavent très bien et sont reconnues par tous pour être les patrons les plus recherchés que nous ayons encore offerts.

Percalés fins (couleurs solides).

Soieries claires et foncées.

Nouveaux Llamas en coton.

Cachemirites nouvelles.

Levantines fines.

Le tout depuis 12c à 25c.

GLOVES, FRY & CIE.

ÉTOFFES A ROBES

Ce département est au complet et renferme tout ce qu'il y a de plus nouveau en tissus et couleurs pour cette saison, depuis un cent.

Nouveautés en patrons de Robes.

Tissus léger noir, appelé Nuns Veiling,

18c ou 17c net.

Le même, en couleurs crème, cuir, gris

te, 18c ou 15c.

Grenadines Canaves noires.

Nouvelles Grenadines de soie grise avec

les brochés pour appareiller.

Soies Tussannes de fantaisie, 38c ou 36c

net.

Robes blanches et crèmes de Lavan

braillées.

GLOVER, FRY & CIE.

Pour la Dyspepsie ou une faible digestion, buvez l'Eau de St-Léon après chaque repas et avant de déjeuner pour la Constipation.

Gingras, Langlois & Cie
QUEBEC

Livres de récompense depuis \$4.00 le cent jusqu'à \$50.00

Nous venons de recevoir un assortiment considérable et de première classe de livres canadiens et étrangers pour être donnés en récompense dans les écoles. Nous avons un très joli petit volume cartonné pour \$4.00 le cent. Nous avons pour \$50.00 le cent des ouvrages richement cartonnés et qui se détaillent généralement à \$1.00.

LIVRES CANADIENS NOUVEAUX

L'abbé Tanguay—A Travers les Régiments, 300 pages, Gd in 8, portrait \$1.60

L'abbé Proulx—A la Baie d'Hudson ou récit de la visite pastorale du

Mgr Lorrain, 300 pages Gd in 8 avec portrait de Mgr Lorrain et deux magnifiques gravures, ... 1.60

De Gaspé—Les Anciens Canadiens, nouvelle édition, 300 pages Gd

in 8 illustré 1.00

Faucher de Saint-Maurice—Promenade dans le golfe St-Laurent,

425 pages in 8 illustré 0.75

J. C. Taché—Les Sablons, richement

relié en toile 0.50

Envoi gratuit du catalogue

FILTEAU & FRÈRE.

27, rue Buade.

1er juin

Ligne de navigation entre QUEBEC et la MALBAIE

Le steamer RIVAL

Capitaine G. E. Humphrey

Le et après le 1er juin prochain, ce bateau laissera Québec, quai du marché Cham-

plain, tous les mardis et jeudis à 7.30 du

matin et les samedis à 1 heure après-midi,

pour le cap à l'Ange, arrivant à Ste Anne

de Beaupré, Baie St Paul (quai neuf), Isle

aux Coutrés, Aboulements et Malbaie.

Au retour, il partira du Cap à l'Ange tous

les lundis, mercredis et vendredis à 7 heures

du matin, arrivant à tous les ports in-

termédiaires.

Pour informations au sujet du passage et

fret, s'adresser au capitaine G. E. Humphrey

sur le vapeur, ou à

G. E. HUMPHREY, Jr.,

125, rue St Pierre, Québec

28 mai 18q 6-h

NOUVELLES VOITURES POUR ENFANTS



A vendre aux prix des manufactures par

F. O. VALLERAND, 92, Côte Lamontagne et 33, rue Notre-Dame.

VÉRITABLE ÉLIXIR DU D^r GUILLIÉ
Tonique Anti-Glaireux et Anti-Bileux
Préparé par PAUL GAGE, Ph^d de 1^{re} Classe, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, SEUL PROPRIÉTAIRE DE CE MÉDICAMENT
PARIS, 9, Rue de Grenelle-St-Germain, 9, PARIS
L'ÉLIXIR de GUILLIÉ est un des remèdes les plus économiques. Comme PURGATIF et comme DÉPURATIF, il est d'une efficacité incontestable contre les Maladies du Foie et de l'Estomac, les Digestions difficiles, les Fièvres épidémiques, les Affections Goutteuses et Rhumatismales, les Maladies des Femmes, des Enfants et dans toutes les Maladies Congestives.
Se délier des Contrefaçons. Exiger le VÉRITABLE ÉLIXIR de GUILLIÉ, portant la Signature PAUL GAGE et la Brochure: Traité de l'Origine des Glaires, dont chaque bouteille doit être accompagnée.
Dépôt à Québec: D^r Ed. MORIN & C^{ie}, Pharmacien-Chimiste, 314, rue Saint-Jean.
PILULES PURGATIVES D'EXTRAIT D'ÉLIXIR TONIQUE ANTI-GLAIREUX DU D^r GUILLIÉ contenant, sous un petit volume, toutes les propriétés toni-purgatives et dépuratives de cet Élixir

60 Années de succès!!... SIROP JOHNSON
(Extrait de pointes d'Asperges composé)
Préparé selon la formule du Professeur BROUSSAIS
Médicament autorisé par le Gouvernement Français, sur le rapport du D^r MARTIN-SOLON, au nom de la Commission de l'Académie de Médecine, contre:
Maladies du Cœur,
Maladies des Bronches et du Poumon,
Maladies des Articulations et
Troubles de la Circulation tendant à l'Hydropisie.
M. JOHNSON a obtenu du Gouvernement Français un privilège exclusif pour la vente et la préparation de ce Sirop, dont l'utilité a été tellement reconnue qu'il a, par acte authentique, pris rang parmi les médicaments qu'un âge transmet à un autre âge.
Le Comité nommé pour l'examen du Sirop de Johnson Malt composé de:
MM. MOLLARD aîné, BOARD, JARON THIÉBAUD, JARON DES CHARNES, GAY-LUSSEAU et SAVARD Membres de l'Institut de France.
Eviter les Contrefaçons, exiger la signature JOHNSON ROISARD et sur chaque flacon le timbre de garantie de l'UNION des FABRICANTS
ROCHER, Pharmacien (anciennement rue Parée), actuellement 112, rue de Turbigo, PARIS
Dépôt à Québec: D^r Ed. MORIN & C^{ie} et dans toutes les pharmacies de Canada

ORIZA LACTÉ - CRÈME ORIZA - ORIZA VÉGETALE
AVIS aux Consommateurs
DE LA **PARFUMERIE ORIZA**
PARIS - 207, Rue Saint-Honoré, 207 - PARIS
LES PRODUITS DE LA PARFUMERIE ORIZA DE M. LEGRAND doivent leur succès et la faveur du public:
1^{er} Aux soins tout particuliers qui président à leur fabrication. 2^o A leur qualité inaltérable et à la suavité de leur parfum.
MAIS ON IMITE LES PRODUITS DE LA PARFUMERIE ORIZA sans arriver à leur degré de finesse et de perfection.
L'apparence extérieure de ces imitations étant identique aux VÉRITABLES Produits Oriza, Messieurs les Consommateurs feront bien de se mettre en garde contre ce commerce illicite et de considérer comme contrefaçon tous produits d'une qualité inférieure qui ne sont vendus que par des maisons peu honorables.
SAVON-ORIZA-VELOUTE
Envoi franco du Catalogue illustré.

LE BRUNSWICK

In re P. H. POULIN, Sorel, Insolvable.

Très important pour les hôteliers

Je suis autorisé à offrir en vente le bail, ameublement et droits d'hôtelier de ce nouveau et magnifique hôtel "Le Brunswick."

Cet hôtel a été ouvert seulement depuis un an et a été parachevé et meublé avec grand soin.

Il peut recevoir 200 passagers, à l'avantage d'avoir une salle de 40 x 50 pieds et une promenade-plateforme de 30 x 70 pieds. C'est incontestablement le plus bel hôtel du Canada, à l'est de Montréal.

Tous renseignements avec photographie de l'édifice peuvent être obtenus en faisant application à MM. Dufresne et Mongenais, Montréal, James Morgan, écrivain, Sorel, ou à

A. A. TAILLON, Curateur, Sorel.

31 mai 1886

TERRE A VENDRE

Une des plus belles fermes de Ste Julie de Somerset, formant 200 acres en superficie, très fertile, bien bâtie, à deux milles de l'église.

Conditions faciles. S'adresser à

LES Nuits de Constantinople

(Suite)

CXIX

—Je regrette cette imprudence, hadji, mais, que vous dirai-je ?.....c'était écrit !

—Comme il est écrit que tu entreras en possession du trésor des Grecs, mon fils.

—Le trésor ! Ah ! je n'y songe guère. C'est à mon père que je pense.....à mon père resté sans sépulture.....c'est lui.... ce sont ses restes que je veux enlever de ce sinistre souterrain.

—J'approuve ta pitié, mon fils, et comme toi, je veux avant tout que Mahmoud-Bey repose dans la terre sacrée de l'héritage d'Othman.

Mais, quand tu auras rempli ce devoir, il faut que tu t'empares de ces richesses.

—Non.....il me répugnerait d'y toucher.....elles sont maudites.....elles m'ont fait orphelin.....Si j'y portais la main, il me semblerait que je vais voir se dresser devant moi mon père.....que je vais l'entendre me crier : Fuis, Mourad ! n'approche pas de cet or.....Dieu m'a puni pour avoir tenté de le prendre.

—Tu te trompes, mon fils. Mahmoud-Bey, qui est assis maintenant dans le paradis des Croyants, Mahmoud béni ton entreprise.

Et Dieu te protégera, car Dieu n'a pas voulu que tant de biens fussent perdus.

Quand il créa l'or, l'argent, les diamants, il n'a pas détesté d'ais sa toute-puissance que la terre les cacheraient éternellement aux yeux des hommes.

Non, il les fit pour nous qui l'adorons, pour nous qui confessons la vraie foi, la foi de l'Islam.

—Je le sais, hadji, mais cependant..... de quel droit m'emparerai-je de ce trésor ? Il ne m'appartient pas.

—Qu'oses-tu dire, mon fils ? Est-ce que tout tel-bas comme dans l'autre monde n'appartient pas aux Musulmans ?

A tous ceux qui, comme toi, défendent la religion et l'empire Allah a donné la terre et les richesses qu'elle porte ou qu'elle recèle ; après leur mort il les admettra parmi ses élus ; pendant leur vie, il a voulu qu'ils fussent les maîtres de l'univers.

—Hélas ! nous ne le sommes plus, soupira l'effendi. Chaque jour les infidèles arrachent un lambeau du patrimoine de notre glorieux sultan.

—Qu'importe, ce sont là des épreuves passagères auxquelles Allah soumet son peuple de préférence.

Mais la victoire reviendra un jour au drapeau de Mahomet et les Osmanlis prouveront à tous les impies que les natchiens et les outragés, ils prouveront qu'ils n'ont pas dégénéré de la valeur de leurs pères.

Crois-moi, mon fils, les jours sont proches où les infidèles seront forcés de reconnaître que les enfants d'Othman fils d'Ertogrul sont encore de vaillants soldats, de dignes descendants des guerriers qui conquièrent l'Europe.

Et d'ailleurs l'empire est-il donc si près de sa ruine ? Ce sont les maïs grecs qui d'aujourd'hui et ce n'est pas à toi de parler comme eux.

Nous avons perdu quelques provinces, nous le reconnaissons. Nous montrerons que nous vivons encore.

Ils ont profité du sommeil du lion pour arracher quelques provinces à la crinière ; ils verront que le lion n'est pas mort.

—Puisse Dieu exaucer vos vœux, hadji, murmura Mourad qui n'imaginait qu'à demi les tirades patriotiques d'Abul-Kerim.

Ce que pensait et ce qu'exprimait si chaleureusement le vieux joaillier, tous les Osmanlis le pensaient et ce sont ces illustres généraux qui font la force de cette race dégénérée, ce sont elles qui l'empêcheront de périr car elle a foi en elle-même et il n'est pas un Turc qui ne soit prêt à mourir pour la défense de son sol et de sa foi.

Du reste la bazirguân ne parlait pas seulement pour le plaisir de déclamer et, par une transition assez naturelle, il ramena l'entretien sur le trésor.

—Oui, mon fils, reprit-il, ton droit sur ces richesses est certain incontestable, absolu. Elles t'appartiennent parce que tes ancêtres les ont conquises.

Il finit bien voir que le bien des vaincus n'appartient pas aux vainqueurs !

—A-tu donc oublié que, le jour où Sultan Mohamad entra par la brèche dans Byzance, il poussa son cheval jusqu'au fond de l'église de Sainte-Sophie et dit à ses soldats, en touchant de sa main sanglante la paroi de marbre.

—Défenseurs de la vraie foi, cette ville est à vous ! Prenez-la.

—Je le sais, hadji. Mais on dit aussi qu'il s'en repentait, lorsqu'il vit que nos soldats abusaient de leur victoire.

N'est-ce pas lui qui répétait en visitant les ruines du palais des empereurs, ces vers arabes : Le hibou chante sur la colline qui recouvre la place où dort Babylone et l'arabesque file sa toile dans les tours d'Afrasiab ?

—Oui, Sultan Mohammed était compatissant parce qu'il était grand, parce qu'il était l'élu de Dieu.

Mais parce qu'il lui plut d'épargner ces Grecs maudits qui trahissaient jusqu'aux chrétiens d'Occident, leurs alliés, parce qu'il eut la générosité de laisser subsister leurs monuments, au lieu de raser Byzance jusqu'au niveau du sol, comme il aurait dû le faire, est-ce donc une raison pour que toi, mon fils, tu hésites à prendre ce trésor que nos ennemis éternels ont réussi à soustraire aux recherches de tes aïeux ?

Non, Mourad, non, tu ne refuses pas de compléter l'œuvre du Sultan Mohammed, non, car ce serait une lâcheté, et si tu reculais devant ce que je regarde comme l'accomplissement d'un devoir, j'irais,

moi, tout vieux que je suis, chercher cet or et ces joyaux qui, depuis plus de quatre siècles, attendent un maître.

A cette fièvre de déclaration, l'effendi tréssa et releva la tête.

—Et pourtant, reprit le joaillier, qu'en ferais-je de ce trésor, moi qui n'attends plus que l'heure où l'ange Azrael m'emportera hors de ce monde, moi qui n'ai plus d'enfants ?

J'ai eu un fils, Mourad, et il est mort glorieusement, il y a bientôt cinquante ans, en combattant les Moscovites.

Je suis seul, et le seul ami qui me reste, c'est toi Mourad, toi dont le visage et le caractère me rappellent Mahmoud-Bey, que je regardais comme mon frère.

Mahmoud a péri en cherchant à reconquérir une partie de l'héritage d'Othman. Venge-le, en faisant ce que Dieu n'a pas permis qu'il fit.

Ne vois-tu pas qu'Allah t'a destiné à compléter l'œuvre du colonel, puisqu'il a permis que tu échappasses à la mort.

—Oui, murmura Mourad, il faut que ma destinée s'accomplisse.

—Tu descendras donc encore une fois dans la citerne ? demanda vivement le vieux bazirguân.

—J'y descendrai, hadji, si vous consentez à m'y accompagner.

Le joaillier ne se pressa point de répondre, il caressait sa barbe en égrenant son chapelet et on aurait pu croire qu'il s'apprêtait à prononcer le fameux : "Baculum" qui équivaut à peu près à un : Nous verrons.

Mais, quand il prit la parole, ce fut pour dire d'un ton ferme :

—Je t'accompagnerai, mon fils, quoique mon âge dût me retenir, si je comptais avec mes forces. Mais je ne veux pas, je ne puis pas abandonner, dans une circonstance si grave, le fils de mon meilleur ami.

—Merci, hadji, dit Mourad avec émotion ; je n'attendais pas moins de vous, et si je réussis à conquérir ce trésor, c'est à votre appui que je le devrai, car je n'aurais jamais eu le courage de recommencer seul ce triste voyage.

—Cette fois du moins tu n'auras pas à redouter la scélératesse de Papas Oglou, puisque cet Arménien maudit a reçu le châtiment de ses crimes.

—Jusqu'ici rien ne prouve qu'il soit mort et j'ai même quelque scrupule à vous entraîner dans une aventure qui est encore périlleuse.

—Crois-tu donc que j'aie peur de ce chien ? Ne parlons plus de lui, Mourad ; parlons du chemin que nous suivrons pour arriver à la citerne.

CXX

—Oui, dit Mourad, j'oubliais que ce chemin est fort malaisé, impraticable même pour un homme de votre âge et de votre taille.

Le bazirguân était, en effet, non seulement très vieux, mais encore affligé, comme presque tous les septuagénaires turcs d'un embonpoint qui le rendait peu propre aux exercices physiques.

Où ne se le figurait pas autrement qu'assis dans sa boutique, les jambes repliées sous lui, et surtout on ne se figurait pas grimpaux des escaliers dégradés et rampant dans les couloirs étroits.

—Tu parles du chemin que tu as suivi deux fois, dit-il tranquillement.

Tu oublies qu'à cette heure l'entrée de l'aqueduc est gardée par les soldats du seraskier, et qu'il importe beaucoup que notre entreprise ne s'ébruite pas.

—C'est vrai. Je ne veux pas, je ne puis pas confier à ces hommes le secret de la mort de mon père.....

—Ni le secret du trésor, ajouta avec beaucoup de sens pratique Hadji Abdul-Kerim.

—L'issue qui aboutissait sous le platane des janissaires et obstruée par un éboulement.

—Tu n'ignores pas, mon fils, qu'il y en a une autre.

—Vous le savez ?

—Je sais tout depuis que j'ai lu jusqu'au bout le manuscrit. Ne t'ai-je pas dit qu'il contenait les indications les plus complètes les plus détaillées ?

—Je l'avais oublié. Pardonnez-moi, hadji..... j'ai tant de sujets de préoccupation.....

—Que tu as oublié de me raconter comment tu as réussi à t'échapper, quand tu t'es trouvé pour la seconde fois enfermé dans la citerne.

—Vous devez le deviner, badji, puisque vous connaissez maintenant mieux que moi la disposition de ces souterrains.

—Peut-être, mon fils ; mais avant de te dire comment nous arriverons jusqu'au trésor, je veux apprendre de ta bouche les détails de ton aventure.

—Je n'ai jamais eu l'intention de vous les cacher, et si je ne vous ai pas raconté plus tôt cette étrange histoire, c'est que je n'ai pas eu la joie de vous voir.

Tout mon temps a été pris, par une expédition en Anatolie.

—Oui, tu as détruit une bande qui infestait les pentes du mont Olympe, et en la détruisant, tu as délivré un chrétien et sa fille qui étaient tombés entre les mains des brigands.

—C'est vrai, hadji. Allah m'a protégé.

—Tu as bien fait de sauver ces infidèles, quoique j'eusse préféré que ton courage fut secourable à des musulmans.

—Croyez-vous donc, dit vivement Mourad, que les musulmans n'ont pas profité aussi de la destruction des bandits que commandait Pargaz ?

Ces scélérats volaient et massacraient indistinctement les raïas, les étrangers et les musulmans.

—Je le sais, mon fils, et je te bénis pour avoir purgé de ces brigandages, une province de l'empire.

—Si je te parlais des infidèles que tu as délivrés, c'est qu'on m'a dit que tu les fréquentais plus qu'il ne convient à un bon musulman.

—On a eu tort de vous dire cela, hadji. Le français auquel vous faites allusion est venu en Turquie pour prêter de l'argent au gouvernement de la Sublime Porte.

Tous nos hauts fonctionnaires le recherchent ; le grand vizir lui a fait bon accueil ; et le sultan lui-même, notre glorieux maître, a daigné le recevoir.



Ligne Allan

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des milles Canadiennes et des Etats-Unis.

86 ARRANGEMENTS D'ETE 86

CETTE LIGNE se compose des suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapidité et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau. Ton. Commandant.

NUMIDIAN.....	6100	(en construction)
PARISIAN.....	5400	Capt James Wylie
SARDINIAN.....	4650	Lt Smith, R N R
POLYNESIAN.....	4100	Capt J Ritchie
SARMATIAN.....	3500	Capt J Graham
CIRCASSIAN.....	4000	Capt W Richardson
PERUVIAN.....	3400	
NOVA SCOTIAN.....	3300	Capt R H Hughes
CASPIAN.....	3200	Lt R Barrett, RNR
CARTHAGENIAN.....	4000	Capt A Macnicol
SIBERIAN.....	4600	Capt R P Moore
NORWEGIAN.....	3531	Capt J G Stephen
HIBERNIAN.....	3440	Capt John Brown
AUSTRIAN.....	2700	Capt J Ambury
NESTORIAN.....	2700	Capt W Dalziel
PRUSSIAN.....	3000	Capt A McDougall
SCANDINAVIAN.....	3000	Capt John Park
BUENOS AYREAN.....	3800	Capt J Scott
COREAN.....	4000	Capt C J Menzies
GRECIAN.....	3600	Capt C E Le Gallais
MANITOBA.....	3150	Capt R Carruthers
CANADIAN.....	2600	Capt John Kerr
PHOENICIAN.....	2800	Capt D. McKillop
WALDENSIAN.....	2600	Capt D J James
LUCERNE.....	2200	Capt W S Main
NEWFOUNDLAND.....	1500	Capt C Mylius
ACADIAN.....	1350	Capt F McGrath

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre.)

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTREAL

De Liverpool	De Derry	Steamships	De Quebec
6 mai	7 mai	PARISIAN.....	27 "
20 "	21 "	SARDINIAN.....	10 juin
3 juin	4 juin	POLYNESIAN.....	24 "
10 "	11 "	PARISIAN.....	1 juillet
24 "	25 "	SARDINIAN.....	15 "
8 juillet	9 juillet	POLYNESIAN.....	29 "
15 "		PARISIAN.....	5 août

Prix du passage de Quebec

Cabine.....	\$60.00, \$70.00 et \$80.00
(selon le confort.)	
Intermédiaire.....	\$30.00
Entrepont.....	20.00

Un vapeur avec les mâles et les passagers pour les steamers en destination de Liverpool quittera le quai Napoléon, le matin du départ à neuf heures précises.

SERVICE SUPPLEMENTAIRE ENTRE LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTREAL

De Liverpool	De Derry	Steamers	De Quebec
14 mai	15 mai	SARMATIAN ..	4 juin
28 "	29 "	CIRCASSIAN ..	18 "
18 juin	19 juin	SARMATIAN ..	9 juillet
2 juillet	3 juillet	CIRCASSIAN ..	23 "

En partant de Québec, ces steamers se rendront directement à Liverpool et ne transporteront que des passagers de Cabine.

Prix du passage de Quebec

Cabine.....	\$50 et \$60
Selon le confort	

LIGNE DE GLASGOW QUEBEC ET MONTREAL

De Glasgow	Steamers	De Montreal le ou vers le
6 mai	HIBERNIAN.....	23 "
13 "	LUCERNE.....	Voir ligne de Londres.
20 mai	COREAN.....	27 mai
	BUENOS AYREAN.....	6 juin

Le Carthagénien et le Buenos Ayrean ne transporteront que des passagers de cabine à \$50 chaque.

LIGNE DE LONDRES, PLYMOUTH, QUEBEC ET MONTREAL

De Londres	Steamers	De Montreal le ou vers le
22 avril	NESTORIAN ..	13 mai
6 mai	COREAN.....	Voir ligne de Glasgow
	LUCERNE.....	30 mai

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Connaissances directs accordés à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLAN, RAE & Co., Agent.

A LOUER

Logement dans la rue Garneau No 18, confortable, chaud, avec améliorations modernes — long-temps occupé par le juge Doucet.

S'adresser à P. B. CASGRAIN, 4, rue Collins.

15 janv jno

Je viens de recevoir à l'occasion des Fêtes

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.

HAZELTON

FISCHER

PIANOS

KNABE

DOMINION

et les orgues-harmoniums "DOMINION."

Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE.

SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC,

1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676.

La Saison des Affaires VA S'OUVRIR

Messieurs les Marchands ont tout avantage à placer leurs commandes chez

A. B. DUPUIS

57 RUE ST-PAUL 57

La plus importante maison de la ville dans le commerce de Biscuits.

CONFISERIES et CHOCOLATS ; la pureté des marchandises offertes par cet établissement est garantie.

SPECIALITE de Cigars et Cigarettes les meilleures marques importées et domestiques.

8 fév 11m

BIERE ET PORTER LABATT

Les boissons par excellence pour les chaleurs sont les Célèbres Bière et Porter Labatt de London

Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Rév. P. J. E. Pagé, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge et de houblon et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleures bières et porters importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé.

La célèbre bière Labatt de London est reconnue la meilleure du Canada par la confédération et l'imitation du véritable libelle par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux.

POUR LA BELLE SAISON, achetez la célèbre Bière et Porter Labatt, London, et n'en prenez point d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL,

Seul agent, Québec.

P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en Bouteilles, 13 avril 6m qsh

Marchandises à Reduction

CHAPEAUX FEUTRE, valant \$1.00 pour 40 et 50c.

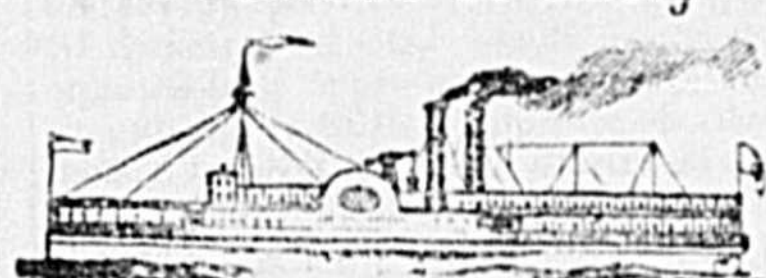
DRAP TOUT LAIN, valant 75c. pour 40 et 45c.

DRAP, CASIMIRE, SERGE NOIRE et COULEUR, CACHOU, MIRE, CREPE, ALPACA, etc.

50 DOZ CORSETS, valant \$1.60 pour 50c.

Ces marchandises ont été achetées en grand lot et sont vendues sans réserve. VENEZ VOIR chez F.-X. LEPAGE & Co., 53, rue de la Couronne, St-Roch.

TRAVERSE DE St Romuald et Sillery



LE VAPEUR "LEVIS"

Capt Desrochers, gérant

Le 12 MAI, jusqu'à 12 MAI, (le temps et les circonstances le permettant) comme suit :

New Liverpool	Québec
5 15 a m	6 00 a m
5 00 a m	5 00 a m
10 00 a m	11 30 a m
1 00 p m	2 00 p m
3 30 p m	4 30 p m
5 00 p m	6 15 p m

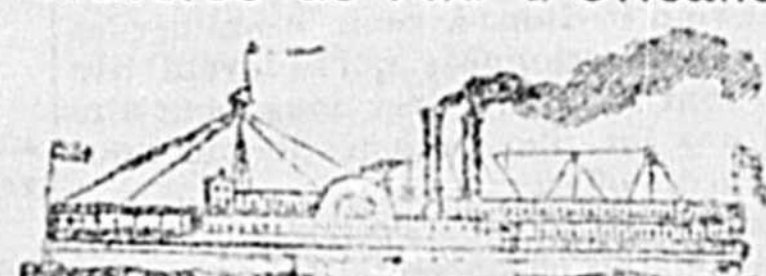
LES DIMANCHES

New Liverpool	Québec
2 30 a m	1 30 p m
5 00 p m	3 30 p m
	6 00 p m

Arrêtant à St Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant.

Tous les samedis il y a un voyage de St Romuald et Sillery à Québec à 7 h. p. m.

Traverse de l'Ile d'Orleans



VAPEUR "ORLEANS"

Capt Bolduc

Le 12 MAI, jusqu'à 12 MAI, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet, comme suit :

De Québec	De l'Ile
6 15 a m	5 15 a m
9 15 a m	8 00 a m
11 30 a m	10 00 a m
2 30 p m	1 30 p m
4 45 p m	3 30 p m
6 15 p m	5 30 p m

DIMANCHE

De Québec	De l'Ile
1 00 p m	11 30 a m
2 30 p m	1 45 p m
4 00 p m	3 15 p m
6 00 p m	5 00 p m
	7 00 p m

Arrêtant à St Joseph en allant et en revenant.

Les jours de fête, un voyage se fera de l'Ile à Québec à 8 h. du matin.

Le prix du passage de St Joseph le dimanche est le même que celui de l'Ile.

Pharmacie du Palais

LE Dr C. O. LEBEL

à l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il a ouvert une pharmacie rue St Paul No 235 (en face de la gare du Palais). Son assortiment sera complet, renfermant tous les produits pharmaceutiques et chimiques, médecines patentées, tant américaines que françaises, graines et teintures ; ainsi que les articles de pharmacie et spécialités du dernier goût.

Le public est respectueusement invité à venir visiter son établissement et l'honorer de son patronage. Il défie toute compétition dans ses prix.

Des consultations médicales gratuites seront données à toute heure. Les prescriptions et les commandes de la ville et de la campagne seront remplies avec grand soin et ponctualité.

11 mai 3m